



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Réunion CDA du 30 août 2022

PV n°2

PRESENTS : M. Timothée JOHNSON (Président du District), M. Mohammed ZIANI BEY (Président CDA), M. Frédéric TALABOT, M. Gérard HILAIRE, M. Pierre DESBORDES, M. Bernard TROUBAT, M. Olivier DUCLOSSON, M. Claude BOUSSELY, M. Jimmy DESSIMOULIE, M. Mathieu GANDOIS, M. Joël PAUGNAT

En application des articles 188 et 190 des règlements de la FFF et de l'article 30 des règlements généraux de la LFNA, les décisions prises lors de cette réunion peuvent être frappées d'appel devant la commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par lettre recommandée ou télécopie, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club).

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain du jour de la notification de la décision prise pour les litiges concernant les rencontres de coupe et pour les 4 dernières journées de championnat régionaux.

La Commission Départementale à l'Arbitrage s'est réunie avec pour ordre du jour :

- Bilan général de la saison écoulée
- Fonctionnement et objectifs au titre de la saison 2022/2023
- Préparation de l'Assemblée Générale des Arbitres (10 septembre)
- Recrutement d'un salarié pour le poste de chargé de développement en arbitrage
- Constitution d'un pôle arbitrage

1 – Bilan général de la saison écoulée

De nouvelles fonctions et de nouvelles responsabilités pour l'ensemble des membres suite au changement de mandature.

La charge de travail a été importante du fait des nombreux changements et à la COVID-19 notamment. Néanmoins, un investissement supérieur est attendu par le Président de la CDA.

Il est demandé aux chargés de missions d'être des membres actifs de la CDA à part entière. L'engagement attendu n'a été en ce sens pas toujours honoré.

Le Pôle Formation doit être davantage fourni afin d'assurer un processus de formation de qualité. Il est envisagé un changement d'organisation.



POLE ARBITRAGE

PROCES – VERBAL

COMMISSION D'ARBITRAGE

Au titre de la saison 2021-2022, 4 cours de formation ont été organisés en présentiel lors du dernier trimestre 2021.

Des questionnaires Evalbox ont été envoyés tout au long de l'année 2022 en relais des cours de formation continue.

Les nombreuses indisponibilités ou absences de dernières minutes parfois non justifiées étaient d'une grande problématique. Une réflexion est engagée pour pallier aux nombreuses absences d'arbitres sans justificatif et où les clubs, à juste titre, ont fait constater cet état de fait préjudiciable à tous. Le manque d'un classement hiérarchisé des arbitres, en début de saison, a pu poser des problèmes pour les désignations.

A ce jour, beaucoup d'arbitres mentionnent un bon nombre de clubs non désirés pour officier. Une réflexion doit être envisagée pour remédier à cela.

Deux formations initiales à l'arbitrage (FIA) ont été organisées sur la saison écoulée : recrutement de 26 arbitres dont une féminine.

Un investissement supplémentaire des chargés de missions est attendu.

121 accompagnements et 63 observations ont été effectués.

Un effectif de 168 arbitres désignables dont 1 jeune arbitre fédéral et 22 âgés de moins de 18 ans.

Enfin, le Comité Directeur fut, tout au long de la saison, à l'écoute des arbitres et attentif à la situation.

Toutes les problématiques ont été traitées avec attention.

2- Fonctionnement et objectifs de la CDA au cours de la saison 2022-2023

Le règlement intérieur doit être actualisé chaque année puis soumis au Comité Directeur pour validation. Ce règlement est actuellement en cours de modification.

Le président de la CDA est chargé de transmettre, au Comité Directeur, les éléments suivants dans les plus brefs délais :

- Planning prévisionnel de la CDA au titre de la saison 2022-2023
- Dates des formations continues
- Dates des examens
- Liste complète des arbitres par catégorie
- Liste complète des observateurs
- Liste complète des accompagnateurs
- Circulaire sur les obligations des arbitres

Par ailleurs, il convient de terminer le recrutement des membres de la commission et de définir leurs rôles respectifs.

L'UNAF doit apporter davantage sa contribution dans la formation et le fonctionnement de la CDA.



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

3- Assemblée Générale des Arbitres

L'Assemblée Générale des arbitres se déroulera samedi 10 septembre 2022 à 9h00 à Panazol.

Une attention particulière sera observée sur la présence (obligatoire) des arbitres. Toute absence injustifiée engendra un malus sur les notes de fin de saison.

Dans la continuité, ce rassemblement sera suivi d'un repas organisé par l'UNAF.

4- Chargé de développement en arbitrage

Un chargé de développement en arbitrage (salarié) va très prochainement prendre fonction au sein du District afin d'assurer des missions de recrutement, de fidélisation, de promotion et établir notamment les désignations.

Ce salarié sera en étroite collaboration avec la CDA, la CDPA et le Statut de l'Arbitrage.

5- Constitution d'un Pôle Arbitrage

Il est envisagé de constituer un Pôle Arbitrage. Il s'agit d'une structure de coordination qui pilote les 3 commissions (CDA, CDPA, Statut de l'Arbitrage) afin de faciliter le transfert d'informations.

La finalisation d'un organigramme est en cours ; un coordinateur de pôle sera nommé.

Un rôle propre sera défini pour chaque membre de l'organigramme.

Le Président

M. Mohammed ZIANI-BEY

Le secrétaire de séance

M. Jimmy DESSIMOULIE